

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 8 février 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant - M. Guy Richard, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Yannick Pressé, représentant
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Maurice Richard souhaite la bienvenue à M. Yannick Pressé, représentant de Fortierville.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Le point suivants est à ajouter :

- 9.3.1 125^e anniversaire de Saint-Sylvère
- 9.3.2 Grands Prix du Tourisme du Centre-du-Québec

**RÉSOLUTION # 2012-02-15
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5. INTERVENANTS
- 6. FINANCES
 - 6.1 États financiers 2010
 - 6.1.1 Acceptation des états financiers
 - 6.1.2 Acceptation des honoraires du vérificateur
 - 6.2 Liste des recettes et déboursés
 - 6.3 Liste des comptes à payer
- 7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Entente MRC/CLD – modification
 - 7.2 Correspondance
- 8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis de conformité
 - 8.2 Ministère des Transports du Québec - CPTAQ dossier 401585
- 9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.3.1 125^e anniversaire de Saint-Sylvère
 - 9.3.2 Grands Prix du Tourisme du Centre-du-Québec
 - 9.4 Remplacement de l'agente de développement culturel
 - 9.5 Résolution – centrale d'appel 911

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 9.6 Résolution - protocole d'entente avec l'Agence forestière des Bois-Francs
- 9.7 Entente avec le ministère des Transports du Québec
- 9.8 Réorganisation administrative
- 9.9 Nominations aux comités et organismes
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2012-02-16
adoption du procès-verbal – séance du 11 janvier 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.
ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

6. FINANCES

6.1 États financiers 2010

M. François Lemire, vérificateur, présente les états financiers consolidés de la MRC (MRC, SSIR, CLD).

Il fait état des écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats finaux. Ces écarts proviennent de recettes et de dépenses non budgétées (programmes de rénovation, revenus d'exploitation des lots intra) et du fait que le CLD n'est pas inclus aux prévisions budgétaires de la MRC.

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Réalizations 2009		Budget 2010		Réalizations 2010	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	
Fonctionnement						
Taxes	1					
Paiements tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3	2 010 862	2 203 619	2 203 613	2 203 613	2 203 613
Transferts	4	588 839	310 064	751 706	1 077 331	1 077 331
Services rendus	5	646 379	124 780	690 449	756 641	756 641
Autres	6	109 501	60 859	149 292	233 150	233 150
	7	3 355 581	2 699 322	3 795 060	4 270 735	4 270 735
Investissement						
Taxes	8					
Quotes-parts	9					
Transferts	10					
Autres	11					
	12					
	13	3 355 581	2 699 322	3 795 060	4 270 735	4 270 735

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2010		Réalizations 2010		Réalizations 2010	Réalizations 2009
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
Administration générale						
Évaluation	1	318 130	318 936		318 936	318 121
Autres	2	402 468	472 095	6 073	478 168	434 705
Sécurité publique						
Police	3	57 100	56 118	18 287	74 405	85 033
Sécurité incendie	4	645 029	626 397	156 111	782 508	646 895
Autres	5		2 640		2 640	
Transport						
Réseau routier	6					
Transport collectif	7					
Autres	8	17 750	18 094	39 438	57 532	50 346
Hygiène du milieu						
Eau et égout	9					
Matières résiduelles	10	500				
Autres	11	55 629	86 523		86 523	82 510
Santé et bien-être	12	11 700	481 639		481 639	409 461
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	13	424 217	366 976		366 976	411 116
Promotion et développement économique	14	545 995	849 383		849 383	1 035 128
Autres	15	28 950	102 784	1 339	104 123	51 047
Loisirs et culture	16	69 660	65 520		65 520	58 195
Réseau d'électricité	17					
Frais de financement	18	99 213	81 519		81 519	59 070
Amortissement des immobilisations	19	127 554	221 248	(221 248)		
	20	2 803 895	3 749 872		3 749 872	3 641 627

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	Réalizations 2009		Budget 2010		Réalizations 2010	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	3 355 581	2 699 322	3 795 060	895 813	4 270 735
Investissement	2					
	3	3 355 581	2 699 322	3 795 060	895 813	4 270 735
Charges	4	3 170 317	2 803 895	3 749 872	885 115	4 214 849
Excédent (déficit) de l'exercice	5	185 264	(104 573)	45 188	10 698	55 886
Moins : revenus d'investissement	6	()	()	()	()	()
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	185 264	(104 573)	45 188	10 698	55 886
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations	8	158 844	127 554	221 248	4 608	225 856
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10	(95 984)	(145 281)	(100 531)	()	(100 531)
Affectations						
Activités d'investissement	11	(72 771)	(7 700)	(51 534)	()	(51 534)
Excédent (déficit) accumulé	12	150 000	130 000	130 000		130 000
Autres éléments de conciliation	13			(3 081)		(3 081)
	14	140 089	104 573	196 102	4 608	200 710
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	325 353		241 290	15 306	256 596

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2009		2010		2009	
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé	
Actifs financiers						
Débiteurs	1	738 077	708 798	726 752		893 449
Autres	2	660 374	924 088	2 570 788		1 720 212
	3	1 398 451	1 632 886	3 297 540		2 613 661
Passifs						
Dette à long terme	4	1 387 704	2 795 115	4 105 395		2 296 268
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5					
Autres	6	463 702	739 832	1 098 907		845 250
	7	1 851 406	3 534 947	5 204 302		3 141 518
Actifs financiers nets (dette nette)	8	(452 955)	(1 902 061)	(1 906 762)		(527 857)
Actifs non financiers						
Immobilisations	9	1 823 555	3 254 938	3 271 146		1 840 152
Autres	10		3 968	11 675		10 380
	11	1 823 555	3 258 906	3 282 821		1 850 532
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	212 594	223 712	223 712		212 594
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	13	299 274	349 341	352 347		234 752
Montant à pourvoir dans le futur	14					
Financement des investissements en cours	15		(54 162)	(54 162)		
Investissement net dans les éléments à long terme	16	858 732	837 954	854 162		875 329
	17	1 370 600	1 356 845	1 376 059		1 322 675

Extrait du rapport financier, page S11

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

		2010	2009
Excédent de fonctionnement affecté			
- LOTS INTRAMUNICIPAUX - MRC	18	122 924	95 320
- SURPLUS FONCT. DU CLD	19	181 969	131 519
- SURPLUS FLI DUN CLD	20	(178 963)	(196 041)
- SURPLUS ACT. FONCT - SSIRMRCB	21	159 732	161 727
-	22		
-	23		
-	24		
	25	285 662	192 525
Réserves financières	26		
Fonds réservés	27	66 685	42 227
	28	352 347	234 752

6.1.1 Acceptation des états financiers

RÉSOLUTION # 2012-02-17 états financiers 2010 acceptation

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2010 par François Lemire, CA;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les états financiers pour l'année 2010 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à déposer lesdits états au site du MAMROT.

ADOPTÉE

6.1.2 Acceptation des honoraires du vérificateur

**RÉSOLUTION # 2012-02-18
états financiers 2010
acceptation des honoraires du vérificateur**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers pour l'année 2010 par le vérificateur François Lemire, ca;

CONSIDÉRANT l'acceptation par desdits états financiers;

CONSIDÉRANT le contrat signé relativement à la vérification des états financiers de la MRC;

CONSIDÉRANT que la facture présentée est conforme audit contrat;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la facture présentée par le vérificateur et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Mme Line Villeneuve ajoute que le contrat est valide pour la vérification des états financiers 2011.

6.2 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 12 janvier au 8 février 2012, sont de 12 000 \$ (vente de bois, v/t 2012, frais mensuels du CLD).

Les déboursés pour la même période sont de 103 800 \$ (salaires, DAS, déplacements, cotisations, fournitures de bureau, abonnements, cours d'eau, filtrage courriels, entretien du réseau fibre optique, aliments, programmes de rénovation, conciergerie poste SQ, honoraires du vérificateur, téléphone, électricité poste SQ, internet, cellulaires, petite caisse).

6.3 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-02-19
acceptation des comptes à payer au 8 février 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 8 février 2012, ainsi qu'il suit :

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
1	Pitney Bowes	tarifs postaux 2012	458,75	458,75
2	Infotech	épuration système comptable	393,04	393,04
3	AARQ	formation – schéma adhésion 2012	86,23 436,90	523,13
4	ADGMRQ	adhésion – A Roy adhésion – L Villeneuve assurance responsabilité	500,14 367,92 261,60	1 129,66
5	Le Nouvelliste	abonnement 2012	246,92	246,92
6	Récupération Mauricie	récupération de papier	362,17	362,17
7	Toshiba	entretien photocopieur	236,03	236,03
8	Aubin Pélissier	inspection régulière	124,17	124,17
9	Publications Québec	décret population	8,15	8,15
10	Resto-Bistro Le Must	journée réflexion 2	240,07	240,07
11	Transport RML	transport de bois	3 153,64	3 153,64
12	SOPFEU	apport du MRNF cotisation générale 2011 suppression 2011 cotisation générale 2012	-202,66 58,88 134,91 227,15	218,28
13	SADC Nicolet/Bécancour	suivi du plan – décembre suivi du plan – janvier	2 351,89 2 394,95	4 746,84
14	Groupe CLR	entente 911	1 692,95	1 692,95
15	Goforest	crédit transport de bois transport de bois	-1 834,19 7 321,82 7 126,93	12 614,56
16	Sogetel	entretien réseau fibre	2 937,34	2 937,34
17	CIT Services financiers	location photocopieur (3 mois)	941,03	941,03
18	Produits Sany	produits poste SQ	124,35	124,35

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
19	René Beaudoin, arpenteur	dossier Desjardins	1 367,10	1 367,10
20	Claude Lemarier	déneigement poste SQ	2 299,50	2 229,50
21				33 747,68 \$

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1 Entente MRC/CLD – modification

Remis à une prochaine séance.

7.2 Correspondance

21- *Intangible gouvernance (IGO 9220) : offre de services aux municipalités québécoises et demande une rencontre au conseil des maires* – M. Guy St-Pierre demande des informations quant à cette offre. M. André Roy répond qu'il s'agit d'une simple offre de services pour fins de formation dans le cadre du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis de conformité

8.1.1 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1322 modifiant le règlement de zonage 334

La ville de Bécancour demande un avis de conformité pour le projet de règlement no.1322 modifiant le règlement de zonage no.334 pour réduire la marge avant et la superficie minimales prescrites dans la zone A03-305 – secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

**RÉSOLUTION # 2012-02-20
avis de conformité à Ville de Bécancour
projet de règlement no.1322 modifiant le règlement de zonage no.334**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis de conformité pour le projet de règlement no.1322 modifiant le règlement de zonage no.334 pour réduire la marge avant et la superficie minimales prescrites dans la zone A03-305 – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC es en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.328 régissant l'examen de conformité des plans et règlements de la MRC de Bécancour établit les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen au schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de telles dispositions ne sont pas exemptées de l'examen de conformité tel qu'indiqué à l'article 7 du règlement no.328 de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire au schéma prescrit des normes minimales de lotissement pour les lots partiellement ou non desservis par les réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la zone A03-305 est desservie par ces réseaux;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le projet de règlement no.1322 modifiant le règlement de zonage no.334, pour réduite la marge avant et la superficie minimales prescrites dans la zone A03-305 – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval, est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

8.2 Ministère des Transports du Québec - CPTAQ dossier 401585

La Commission de protection du territoire agricole du Québec demande à la MRC de formuler une recommandation relative à la demande d'autorisation produite par le ministère des Transports du Québec aux fins d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 3 067 930 du cadastre du Québec.

**RÉSOLUTION # 2012-02-21
résolution d'appui au ministère des Transports du Québec
CPTAQ dossier 401585**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC doit indiquer la conformité de la demande avec le schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des sols est de classe 2;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants est similaire;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation des lots visés sont faibles;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles sont nulles dans la mesure où les parcelles visées ne sont pas en culture;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation n'aurait pas pour effet d'accroître les contraintes aux activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre emplacement de nature à réduire les contraintes à l'agriculture n'est disponible pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'aurait aucun effet sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'aurait aucun effet sur les ressources eau et sol de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande n'aurait pas pour effet de limiter la constitution de propriété foncière d'une superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'effet sur le développement économique de la région est positif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucune disposition du document complémentaire.

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder les autorisations demandées et est d'avis que le projet visé par la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.2 Invitations / colloques

9.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.3.1 125^e anniversaire de Saint-Sylvère

**RÉSOLUTION # 2012-02-22
contribution financière
125^e anniversaire de Saint-Sylvère**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sylvère fait une demande d'aide financière dans le cadre des festivités organisées pour le 125^e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la coutume en ce domaine;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste *Contribution aux organismes* de la section *Développement régional*;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de verser une somme de 125 \$ à la municipalité de Saint-Sylvère.

ADOPTÉE

9.3.2 Grands Prix du Tourisme du Centre-du-Québec

M. André Roy explique qu'il existe 3 options de partenariat pour l'événement :

Collaborateur	Partenaire	Associé
logo de l'entreprise sur écran durant le souper		
mention de l'entreprise par le maître de cérémonie		
1 billet pour assister au gala	2 billets pour assister au gala	
logo de l'entreprise sur le programme de la soirée		logo de l'entreprise sur l'invitation et le programme de la soirée
	logo de l'entreprise sur le site Web de Tourisme Centre-du-Québec	logo de l'entreprise sur le site Web de Tourisme Centre-du-Québec et visibilité dans la campagne promotionnelle dédiée aux lauréats
500 \$	750 \$	1 000 \$ et plus

RÉSOLUTION # 2012-02-23

partenariat financier

Grands Prix du Tourisme du Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT la tenue, le 29 mars prochain, du gala des Grands Prix du Tourisme québécois du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que cette 12^e édition de l'événement aura lieu au Club de Golf Gentilly;

CONSIDÉRANT les options offertes;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste *Contribution aux organismes* de la section *Développement régional*;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de retenir l'option « Partenaire » et de verser 750 \$ à Tourisme Centre-du-Québec pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

9.4 Remplacement de l'agente de développement culturel

M. André Roy mentionne qu'il a entrepris et conclu les démarches auprès de Culture Centre-du-Québec pour le remplacement de l'agente culturelle actuellement en congé de maternité.

L'entente est d'une durée de 44 semaines (19 février au 22 décembre 2012) et prévoit que la personne désignée sera présente à raison de 3 jours/semaine.

RÉSOLUTION # 2012-02-24

**remplacement de l'agente de développement culturel
entente avec Culture Centre-du-Québec**

CONSIDÉRANT que l'agente de développement culturel est actuellement en congé de maternité;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de voir à son remplacement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la signature d'une entente avec Culture Centre-du-Québec pour assumer ledit remplacement, selon les termes suivants :

- durée de 44 semaines (19 février au 22 décembre 2012);
- personne désignée à la MRC pour un minimum de 14 heures/semaine et réalisation du mandat pour un minimum de 3 jours/semaine;
- mandat :
 - suivi, la mise en œuvre et l'actualisation, le cas échéant, de la politique culturelle;
 - suivi et la mise en œuvre et/ou la continuation des actions du plan d'action 2010-2012;
 - élaboration du plan d'action 2013-2015;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- support professionnel aux organismes culturels;
 - support administratif au comité culturel de la MRC;
 - participation aux réunions du comité culturel ou de tout autre comité ou activité nécessitant sa présence;
 - toutes autres tâches reliées au mandat.
- coût : 40 295,64 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

ADOPTÉE

9.5 Résolution – centrale d'appel 911

**RÉSOLUTION # 2012-02-25
centrale d'appel 911
entente avec CAUCA**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente avec une centrale d'appel 911 ;

CONSIDÉRANT le travail du comité nommé par la MRC pour étudier ce dossier ;

CONSIDÉRANT que l'organisme CAUCA s'est vue attribuer le plus haut pointage lors de l'évaluation des entreprises ;

CONSIDÉRANT que les MRC limitrophes à la MRC de Bécancour sont actuellement desservies par CAUCA ;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska effectuera son transfert à CAUCA en même temps que la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est une organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT que la loi (*Code municipal*, art. 938, par.2.1^o) permet à la MRC de négocier un contrat de gré à gré avec un tel organisme ;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier est d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible aux citoyens du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour conclut une entente avec l'organisme CAUCA d'une durée de 5 ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC de Bécancour autorise Bell Canada, groupe service client 911, à procéder aux transferts du service 911 au nouveau centre d'appel primaire CAUCA et ce, dès le 23 février 2012.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

9.6 Résolution - protocole d'entente avec l'Agence forestière des Bois-Francs

**RÉSOLUTION # 2012-02-26
protocole d'entente avec l'Agence forestière des Bois-Francs
autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la MRC et l'Agence forestière des Bois-Francs, demandant des données sur les propriétaires du territoire de la MRC ayant plus de 4 hectares de terrain et le pourcentage boisé de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et/ou titulaire des droits d'auteur de l'information géographique et des rôles d'évaluation foncière et qu'elle peut les diffuser ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. André Roy, directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la MR de Bécancour, le protocole d'entente entre la MRC et l'Agence forestière des Bois-Francs.

ADOPTÉE

9.7 Entente avec le ministère des Transports du Québec

**RÉSOLUTION # 2012-02-27
construction d'un viaduc sur l'autoroute 55
entente avec le ministère des Transports du Québec
profilage d'une partie du cours d'eau Buisson**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT la construction d'un viaduc à l'intersection de l'autoroute 55 et du boulevard des Acadiens à ville de Bécancour (secteur St-Grégoire) ;

CONSIDÉRANT que des travaux relatifs au profilage d'une partie du cours d'eau Buisson (ville de Bécancour) nécessitent un partage de travaux et de responsabilité entre la MRC et le ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'effectueront sur une longueur approximative de 260m ;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'engage à payer les coûts des excavations avec épandage sur place des déblais nécessaires pour rétablir le fond du cours d'eau à son état initial de 1985 ;

CONSIDÉRANT que les travaux s'effectueront à l'été 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour autorise la conclusion d'une entente avec le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC s'engage à :

- faire la surveillance des travaux ;
- fournir les élévations du fond du cours d'eau, d'établir les pentes des talus, d'en assurer la stabilité ;
- assumer la responsabilité de la conformité des travaux aux normes du MDDEP et du MRNF incluant les autorisations pouvant être requises ;
- à calculer les volumes de déblais exécutés et à prendre entente avec les propriétaires affectés afin d'obtenir les permissions d'intervention sur leurs terrain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer ladite entente, pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

9.8 Réorganisation administrative

**RÉSOLUTION # 2012-02-28
réorganisation administrative
abolition et transfert et création de postes**

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative amorcée au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que des actions sont à prendre;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les postes suivants soient transférés au CLD :

- 1- agent de développement culturel tout en respectant la convention intervenue entre la MRC et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat – Entente ciblée VVAP, 2010-2013*;
- 2- agent de développement rural tenant compte de l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'engagement dudit ministère à participer financièrement à la rémunération salariale incluant les avantages sociaux et frais de déplacement et de séjour reliés à la formation dudit agent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les postes suivants soient abolis :

- 1- technicien en gestion de cours d'eau : un préavis de 3 semaines est donné au détenteur de ce poste;
- 2- technicien en cartographie / géomatique : un préavis de 3 semaines est donné au détenteur de ce poste.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de créer le poste suivant :

- 1- conseiller en communication qui travaillera de pair pour le CLD et la MRC. La MRC assumant le paiement des sommes, elle facturera 50% des coûts au CLD.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la convention de travail signée avec les employés de la MRC soit modifiée afin de tenir compte de ces différentes actions.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

9.9 Nominations aux comités et organismes

**RÉSOLUTION # 2012-02-29
nominations aux organismes**

CONSIDÉRANT que la MRC doit renommer ses représentants de façon annuelle ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les personnes ci-après désignées soient nommées pour représenter la MRC de Bécancour aux organismes suivants :

ORGANISME	PERSONNE(S) NOMMÉE(S)
Agence forestière des Bois-Francs	Mario Lyonnais
Aire faunique communautaire	Mario Gagné
Carrefour (CLD) agro et forêt	Jean-Côme Morissette
Carrefour (CLD) économie sociale	Lucie Allard
Carrefour (CLD) industries, commerces	Michelle Tousignant
Carrefour (CLD) tourisme, culture, loisirs	Anne-Marie Schaeerli
CLD de la MRC de Bécancour	Jean-Guy Paré Normand Gagnon Guy St-Pierre Christian Baril Mario Gagné
CR développement social	Yan Heinrich
Culture Centre-du-Québec	Maurice Grimard
FIER Soutien	Jean-Guy Paré
GROBEC	Louis Martel
Mise en valeur de la route 132	Maurice Richard Jean-Louis Belisle
Moulin Michel	Mario Gagné
Radio communautaire CKBN	Claude Beaudoin
Ressources naturelles et territoire	Mario Lyonnais Mario Gagné
Rivière Gentilly	Guy Richard
SADC	Claude Beaudoin
SOLIDE	Maurice Richard Normand Gagnon
Table de consultation – Plan de gestion forestière	Mario Gagné Michel Côté
Table des aînés	Claude Beaudoin
Table régionale VTT	Mario Lyonnais
Table santé publique	Mario Gagné
Transport collectif	Fernand Croteau Maurice Grimard
URLS Centre-du-Québec	Jean-Louis Belisle
ZIP Les Deux Rives	Fernand Croteau

**RÉSOLUTION # 2012-02-30
nominations aux comités de la MRC**

CONSIDÉRANT la révision des différents comités de la MRC et leur restructuration ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les personnes ci-après désignées soient nommées aux comités suivants :

COMITÉ	PERSONNES NOMMÉES
Comité de gestion	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Guy St-Pierre Maurice Grimard Christian Baril Louis Martel Simon Brunelle
Comité d'aménagement et d'environnement	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Guy St-Pierre Jean-Guy Paré Christian Baril Jean-Louis Belisle Claude Beaudoin Jean-Guy Beaudet
Comité consultatif agricole	Maurice Richard, préfet

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

COMITÉ	PERSONNES NOMMÉES
	Mario Lyonnais, préfet suppléant Guy Richard 4 membres de l'UPA 1 citoyen 1 représentant « forêt »
Comité de développement durable	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Claude Beaudoin Louis Martel Mario Gagné représentants de fédérations (2)
Comité culturel	Préfet et/ou préfet suppléant Jean-Louis Belisle Maurice Grimard 1 représentant par noyau urbain
Comité sécurité incendie	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Guy St-Pierre Normand Gagnon Fernand Croteau chef incendie du SSIR et de ville de Bécancour
Comité de l'attribution des Fonds pour le développement du territoire	tous les membres du conseil
Comité de sécurité publique	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Fernand Croteau Maurice Grimard Claude Beaudoin Jean-Guy Paré Simon Brunelle 2 représentants de la SQ
Comité ad hoc sur l'occupation du territoire	Maurice Richard, préfet Mario Lyonnais, préfet suppléant Jean-Guy Paré Guy St-Pierre Jean-Louis Belisle Louis Martel

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Plan d'action culturel 2010-2012

M. Jean-Louis Belisle mentionne qu'il y a un solde de l'ordre de 6 000 \$ pour l'an 2 du plan d'action culturel 2010-2012 et ce, en raison du fait que la production du calendrier 2012 n'a rien coûté à la MRC. Il demande à ce que ce solde soit transféré à l'an 3 du plan d'action.

Puisque tous les membres du conseil sont présents, une résolution sur le sujet peut être adoptée conformément à l'article 148.1 du *Code municipal*.

**RÉSOLUTION # 2012-02-31
plan d'action culturel 2010-2012
transfert de solde à l'an 3**

CONSIDÉRANT qu'il y a, pour l'an 2 du plan d'action culturel 2010-2012, un solde de l'ordre de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que ce solde soit transféré au budget réservé à l'an 3 dudit plan d'action ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le solde de l'an 2 du plan d'action culturel 2010-2012 soit transféré à l'an 3 dudit plan.

ADOPTÉE

10.2 Village Relais

M. Christian Baril mentionne que la candidature de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a été retenue dans le cadre du programme Village Relais mis sur pied par le ministère des Transport du Québec. Il ajoute que la municipalité recevra une subvention du MTQ pour l'élaboration de son dossier de candidature et qu'elle demandera également l'aide de la MRC pour ce faire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

M. Bob Lemay rappelle les résultats d'une étude mentionnant qu'un ou plusieurs puits auraient causé la contamination d'une nappe phréatique. On sait maintenant que l'échantillon d'eau dans lequel on avait détecté du gaz dont la signature chimique était similaire à celle du gaz de schiste ne provenait pas de la nappe d'eau souterraine, mais d'eau de pluie qui s'était accumulée dans le «cellier» du puits. Il ajoute qu'on sait aussi que les échantillons provenaient de puits situés à Gentilly et à St-Édouard. Il demande alors pourquoi les inspections périodiques menées par Ville de Bécancour n'ont pas détecté les produits en cause.

M. Maurice Richard mentionne que les inspections sont menées à la tête du puits pour y détecter les fuites. Le cellier étant en périphérie éloignée, le « renifleur » n'a pu détecter les produits puisque rien ne paraissait dans l'air.

M. Lemay demande par la suite si le nombre de puits orphelins est connu pour le territoire de la MRC. M. Richard avoue ne pas connaître ce nombre exact. Il ajoute cependant que les puits connus sont aussi inspectés régulièrement.

M. Lemay ajoute aussi, relativement au projet de règlement pour la protection des nappes phréatiques, que Me Langelier est ouvert à rencontrer les élus de la MRC pour expliquer ledit projet de règlement. M. Richard répond que les élus peuvent en toute liberté participer à ces rencontres pour avoir réponse à leurs interrogations et que l'adoption d'un tel règlement relève de la compétence des municipalités. Il ajoute que la MRC ne prendra pas position sur le sujet puisque ce n'est pas de son ressort.

M. Richard remercie toutes les personnes présentes de leur participation.

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2012-02-32
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h35).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier